
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 mai 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 26 mai 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne-Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Richard Deschamps et M. Luis Miranda.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez, Mme Louise Mainville et Mme Lorraine Pagé.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et informe les membres du conseil qu'il y eu entente entre les leaders afin d'ajouter à l'ordre du jour une déclaration de sympathie à la famille de M. Marcel Côté, suite au décès de ce dernier survenu le 25 mai. Il cède la parole au maire Denis Coderre pour la présentation de la déclaration avant d'entamer les points de l'ordre du jour.

CM14 0443

Ajout - Déclaration honorant la mémoire de M. Marcel Côté

Attendu que M. Marcel Côté est décédé subitement le 25 mai 2014, à l'âge de 71 ans;

Attendu que ce Montréalais d'exception a été candidat à la mairie de Montréal aux élections de novembre 2013, qu'il n'a pas hésité à répondre positivement à l'appel du maire élu, M. Denis Coderre, et, à titre de conseiller du président du comité exécutif, a collaboré sur des dossiers importants touchant la réforme administrative de la Ville, démontrant ainsi son attachement envers Montréal, sa générosité et son grand respect des principes démocratiques de notre société;

Attendu son implication personnelle au sein de la communauté, ayant notamment occupé la présidence du conseil d'administration de la Compagnie de danse Marie Chouinard, du YMCA de Montréal, de la Fondation des YMCA du Québec, du Cercle des mentors des YMCA du Québec, du conseil d'administration de la Fondation du Grand Montréal, en plus de siéger au conseil d'administration d'un grand nombre d'organismes tels Imagine Montréal, l'Institut de recherche en politiques publiques, l'Orchestre symphonique de Montréal, les Amis de la montagne et Montréal en lumières;

Attendu qu'il a reçu le prix Arts-Affaires en 2012 remis par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et le Conseil des arts de Montréal;

Attendu qu'il est le fondateur de la Société Secor (1975), une firme de conseil en stratégie et marketing, qu'il a dirigée pendant 30 ans; qu'il a écrit plusieurs ouvrages sur le développement régional et technologique et qu'il a coprésidé en 2010 un groupe de travail sur les enjeux de la gouvernance et de la fiscalité de Montréal, lequel a publié le rapport Côté-Séguin intitulé « *Une métropole à la hauteur de nos aspirations* », un rapport qui figure dans l'histoire politique et économique de la métropole;

Attendu que, de 1986 à 1988, il a occupé le poste de conseiller économique auprès du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, et qu'en 1989 et 1990, il a détenu le poste de directeur Planification stratégique et communication auprès du très honorable premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney;

Attendu sa formation universitaire en sciences physiques, en sciences économiques et qu'il a reçu le titre de Fellow du Weatherhead Center for International Affairs de l'Université Harvard en 1986;

Attendu que nous avons tous perdu un collègue, un ami, un visionnaire, un amoureux de la ville et, avant toute chose, un Grand Montréalais toujours prêt à s'investir pour la métropole;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Tous les membres présents

Et résolu :

que le conseil municipal offre ses sincères condoléances à sa conjointe, à sa famille, à ses nombreux amis ainsi qu'à ses proches et reconnaisse la contribution remarquable et le dévouement de M. Marcel Côté au rayonnement et à l'essor de la métropole, tant au niveau économique que culturel et auprès de la relève.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.02

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de feu M. Marcel Côté.

Le président du conseil invite l'assemblée à prendre connaissance de la version mise à jour du Guide des bonnes pratiques en rapport avec l'éthique distribué sur les pupitres. Il souligne les événements marquants du mois de mai :

- le 20 mai, désignation par le maire Denis Coderre du jazzman de renommé international, M. Oliver Jones, à titre de « Citoyen de Montréal »;
- le 23 mai, le vice-président du comité exécutif, M. Harout Chitilian, reçoit de ses pairs, les membres de l'Union des municipalités du Québec, le prix « Personnalité de l'année ».

Le président du conseil informe les membres des événements suivants : le 3 mai « Journée internationale de la liberté de presse »; le 15 mai « Journée internationale des familles »; le 17 mai « Journée mondiale contre l'homophobie »; le 18 mai « Journée internationale des musées »; le 21 mai « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement » et le 22 mai « Journée de la biodiversité ».

Pour terminer, il souligne les anniversaires de naissance du mois de mai des conseillers et conseillères Elsie Lefebvre, Richard Deschamps, Réal Ménard, Magda Popeanu, Richard Guay, Sterling Downey et Guillaume Lavoie.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Appui du maire à la mise en place d'un SLR entre le centre-ville de Montréal et la Rive-Sud / Nécessité d'une étude économique globale et d'analyse en vue du choix du meilleur équipement de transport collectif
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	1420, Mont-Royal – Explications sur l'empressement d'envoyer un message aux promoteurs privés pour le développement du site / Retour à la vocation institutionnelle souhaitée
M. Benoit Dorais	M. Aref Salem	Donner un mandat au Bureau du taxi pour la conversion de la flotte de taxis vers des véhicules hybrides ou électriques / Représentations auprès du gouvernement du Québec pour obtenir des incitatifs financiers pour l'industrie
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Plan et échéancier pour la réhabilitation des infrastructures à Montréal / Échéancier du début des travaux sur le pont Jacques-Bizard
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre	Améliorer l'information aux élus lors de l'annonce de projets stratégiques touchant les arrondissements

À 15 h 25,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

Et résolu :

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil.

La proposition est agréée.

M. Marvin Rotrand	M. Aref Salem	Mesures prises par le Bureau du taxi au plan de la conversion de la flotte de taxis
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Mise en place d'un comité de sélection pour le recrutement du futur président de l'OCPM et composition
M. Jeremy Searle	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Tunnel Décarie / Raccordement Cavendish / Cavendish
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre	Pertinence du projet de SLR pour le maintien de la qualité de vie des résidents de Griffintown

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 15 h 40.

CM14 0444

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- **période de questions des membres du conseil (02)*;**
- **les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);**
- **les points en orientation au conseil d'agglomération (80);**
- **tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.**

***Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 mai 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant l'article 15.02.

Un débat s'engage.

Le leader de l'opposition officielle suggère l'ajout d'une motion d'urgence concernant le projet de SLR sur le pont Champlain.

Un débat restreint s'engage.

La proposition d'ajout de ce point sera abordée ultérieurement, lors de l'étude de la rubrique 65 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM14 0445

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 28 avril 2014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 28 avril 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 mai 2014 émis par la greffière adjointe.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 31 mars au 4 mai 2014

Un débat s'engage.

À 15 h 53, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 31 mars au 4 mai 2014

04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 31 mars au 4 mai 2014

CM14 0446

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le retour à la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports portant sur le retour à la vocation institutionnelle du 1420, boulevard Mont-Royal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1132714014

CM14 0447

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration suite à l'étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 de la Ville de Montréal et de l'agglomération

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration suite à l'étude du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 de la Ville de Montréal et de l'agglomération, et le conseil en prend acte.

04.05 1143430007

CM14 0448

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant procédé à l'étude des prévisions budgétaires 2014, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et du budget 2014 de la Société de transport de Montréal

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude de budget 2014, des budgets 2014 de certaines sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 et du budget 2014 de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.06 1143430009

CM14 0449

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur la traversée de la rue : Comment accroître la sécurité et le confort des piétons?

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur la traversée de la rue : Comment accroître la sécurité et le confort des piétons?, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 16 h 22, le président reprend le fauteuil présidentiel.

04.07 1143430001

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

05.01 Résolution CA14 22 0167 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Appui aux 6 centres d'éducation populaire de Montréal

05.02 Résolution CA14 22 0168 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Appui à la réalisation du Carrefour de la création

05.03 Résolution CA14 22 0169 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Appui au CPE technoflos pour l'ajout de 80 places dans Griffintown

05.04 Résolution CA14 29 0169 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro - Motion de déclaration - Agrile du frêne

Par Mme Chantal Rouleau

05.05 Résolution CA14 30 05 0130 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Demande visant l'ajout de nouvelles voies d'accès sur l'Autoroute 25

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil »

Par M. Denis Coderre

--- Réponse aux questions de Mme Érika Duchesne, lors du conseil municipal du 28 avril 2014, relatives au projet de redéploiement de Maison d'Haïti

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014.

CM14 0450

Dépôt du rapport annuel 2013 de l'Ombudsman de Montréal

La leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013 de l'Ombudsman de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.02

CM14 0451

Dépôt des états financiers consolidés de la Société d'habitation et de développement de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013

Le leader de la majorité dépose les états financiers consolidés de la Société d'habitation et de développement de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013, et le conseil en prend acte.

07.03

CM14 0452

Dépôt du rapport annuel 2013, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière

Le leader de la majorité dépose le rapport annuel 2013, incluant les états financiers et le rapport des vérificateurs de la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, et le conseil en prend acte.

07.04

CM14 0453

Dépôt des états financiers de la Corporation Anjou 80 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013

Le leader de la majorité dépose les états financiers de la Corporation Anjou 80 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013, et le conseil en prend acte.

07.05

CM14 0454

Dépôt des règlements adoptés par la 27^e édition du Jeune Conseil de Montréal :

- **Règlement 2014-01 : Règlement sur les comités de citoyens jurés**
- **Règlement 2014-02 : Règlement sur le développement des toits verts et l'agriculture urbaine**
- **Règlement 2014-03 : Règlement sur l'utilisation des technologies dans une perspective de Ville intelligente**

M. Harout Chitilian dépose les règlements adoptés par la 27^e édition du Jeune Conseil de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

M. Harout Chitilian souligne la présence dans les tribunes de membres du Jeune Conseil de Montréal.

07.06

À 16 h 55, le conseil suspend ses travaux.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 mai 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 26 mai 2014 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne-Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Justine McIntyre.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Louise Mainville et Mme Lorraine Pagé.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Benoit	M. Réal Ménard (M. Aref Salem)	Rémunération des administrateurs de la Société de vélo en libre-service – BIXI et déficit de la société dû à un contrôle déficient
Mme Lucia Kowaluk	M. Denis Coderre (M. Dimitrios Beis)	Rencontre souhaitée pour discuter de la vocation du site de l'hôpital Hôtel-Dieu Dépôt de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Juan Carlos	M. Denis Coderre	Conservation du bâtiment de l'hôpital Hôtel-Dieu étant donné la valeur patrimoniale du lieu
Mme Claudine Schirardin	M. Denis Coderre	Coût juridique de la récupération des sommes volées par les entrepreneurs corrompus – Usage des sommes récupérées afin de soulager le fardeau fiscal des propriétaires
M. Francesco Moreno	Mme Manon Barbe	Webdiffusion dans l'arrondissement de LaSalle / Permettre aux citoyens d'enregistrer les séances du conseil d'arrondissement Dépôt de document
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre	Accessibilité universelle – projet pilote d'ouverture des bars jusqu'à 6 h du matin / Engagement à améliorer l'accessibilité universelle sur le territoire de la Ville de Montréal pour la suite des choses
M. Stephen McLeod	M. Réal Ménard	Compostage dans l'arrondissement du Sud-Ouest – Site alternatif pour relocaliser la cour de voirie et permettre la disposition des matières organiques
M. Yves Daoust	M. Harout Chitilian	Webdiffusion des séances du conseil d'arrondissement à LaSalle
Mme Claudine Simon	Mme Anie Samson	Appui à la motion de Projet Montréal sur le <i>Règlement P-6</i>
M. David McNeil	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Réaménagement du viaduc Rockland - Concertation des différentes équipes pour assurer la sécurité des cyclistes et des piétons Dépôt de document
Mme Petra Kocur	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Espace requis pour la relocalisation permanente du Club de gymnastique Flex-Art qui ne peut plus utiliser le Théâtre Snowdon
M. Richard Beaulieu	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Application arbitraire du <i>Règlement P-6</i> - Modifier le règlement pour respecter le droit des citoyens
M. Jean Lapointe	M. Réal Ménard	Choix du site pour la construction d'un centre de traitement de matières résiduelles dans l'Est
M. François Cherrier	M. Frantz Benjamin	Améliorer l'accessibilité universelle de l'hôtel de ville pour permettre l'accès aux utilisateurs de camions porteurs et de fauteuils à six roues

À 19 h 58

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Jean-René David	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Admission refusée à un jeune autiste au camp d'été du Jardin botanique – Révision de cette pratique
--------------------	--	---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Patrice Blain	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Encourager les citoyens à de bonnes habitudes en mettant à leur disposition des collectes de compost avant 2019
Mme Isabelle Limoges	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Construction d'un terrain de soccer synthétique dans l'arrondissement du Sud-Ouest pour aider les jeunes à pratiquer ce sport / Améliorations souhaitées aux installations existantes dans l'arrondissement
M. Marco Simonsen-Sereda	Mme Anie Samson	Baisse de confiance des citoyens envers le SPVM / Application du <i>Règlement P-6</i>
Mme Dolores Zappavigna	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Réduire la circulation de véhicules lourds sur la rue Frontenac afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens / Relocalisation de la cour de voirie de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sur le territoire de l'arrondissement
M. Joseph Pugliese	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Appui de la ville centre pour une entente concernant le paiement de la taxe foncière par la Légion Royale Canadienne suite à la perte du statut d'OBNL Dépôt d'un document
Mme Christine Lambert	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Respecter le droit des citoyens et leur permettre de déposer un bilan sur les agissements des policiers lors de l'application du <i>Règlement P-6</i>

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 29.

À 20 h 30, le conseil reprend ses travaux à l'article 8.01.

CM14 0455

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Transparence et suivi des motions des conseillers adoptées par le conseil municipal »

Le leader de la majorité dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Transparence et suivi des motions des conseillers adoptées par le conseil municipal », et le conseil en prend acte.

08.01

CM14 0456

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Gestion d'élections municipales et de scrutins référendaires simultanés »

Madame Valérie Plante dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Gestion d'élections municipales et de scrutins référendaires simultanés », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose divers documents ayant trait à la tenue de référendums et de consultations publiques lors d'élections municipales dans les villes suivantes : Kansas, Los Angeles, San Francisco, San Diego, Cuyahoga, Cleveland et Washington.

08.02

CM14 0457

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'agrile du frêne

Madame Elsie Lefebvre dépose le rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'infestation de l'agrile du frêne, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM14 0458

Déclaration honorant la mémoire de Madame Liliane Stewart, illustre Montréalaise et philanthrope

Attendu le décès de madame Liliane Stewart, à l'âge de 85 ans, survenu à Montréal le 3 mai dernier;

Attendu que madame Stewart est reconnue comme l'une des plus grandes philanthropes ayant contribué au rayonnement culturel, de l'art décoratif et du design de Montréal à travers le monde;

Attendu que madame Stewart est née dans l'ancienne Tchécoslovaquie, le 2 septembre 1928, a grandi au Caire (Égypte), est arrivée au Canada dans les années 1960, où elle a rencontré David M. Stewart, un passionné d'histoire, qu'elle a épousé et qui est décédé en 1984 ;

Attendu que madame Stewart a créé en 1973, avec son époux, le mécène David M. Stewart, la Fondation Macdonald-Stewart;

Attendu que, par l'entremise de la Fondation Macdonald, madame Stewart a soutenu substantiellement de nombreuses institutions muséales de la métropole, notamment le Musée Stewart de l'île Sainte-Hélène, le Château Ramezay et le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM);

Attendu que le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) a nommé, en son honneur, le pavillon Liliane et David M. Stewart qui abrite aujourd'hui une importante collection en arts décoratifs et en design, reconnue à travers le monde;

Attendu que madame Stewart a été nommée officier de l'Ordre des Arts et des Lettres, une haute distinction accordée par le gouvernement français en 1988;

Attendu que madame Stewart a reçu une distinction honorifique de l'Ordre national du Québec en 1989 et de l'Ordre du Canada en 2007;

Attendu que grâce à son audace, à sa générosité et à sa passion pour l'art décoratif et le design, Liliane Stewart a contribué à faire de Montréal la Ville UNESCO de design qu'elle est aujourd'hui;

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - offre ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches ;
- 2 - reconnaît l'apport important de madame Liliane Stewart dans les domaines culturel, muséal, artistique, en arts décoratifs et en design dont bénéficient tous les Montréalaises et les Montréalais.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand souligne le décès, le 7 mai dernier, de l'écrivain et écologiste canadien M. Farley Mowat.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 21 h 07, le conseil procède à l'étude des points en orientation du conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0459

Approuver le projet d'amendement à l'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles à Montréal afin de modifier la zone des travaux limitant l'empiètement dans le parc-nature de La Pointe-aux-Prairies, secteur du Bois-de-l'Héritage, dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'amendement à l'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (CG13 0406) portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles à Montréal dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145135001
80.01 (20.01)

CM14 0460

Accorder un contrat à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de vingt-trois véhicules Ford Police Interceptor Berline 2014 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 688 706,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13539 (4 soum.)

Monsieur le maire Denis Coderre déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de vingt-trois véhicules de marque Ford, modèle Police Interceptor Berline, année 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 688 706,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13539 et au tableau de prix reçus joint au rapport du Directeur;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant de 59 648,20 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144472002
80.01 (20.02)

CM14 0461

Accorder un contrat à Les systèmes d'information Héra évolution inc. pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année, pour une somme maximale de 289 737 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13385 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Systèmes d'information Héra évolution inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année, pour une somme maximale de 289 737 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13385 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1140206002
80.01 (20.03)

CM14 0462

Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (les Paysagistes Damiano) pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 1 614 635,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-13-015 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 614 635,45 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (les paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 530 635,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-13-015 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1146140002
80.01 (20.04)

CM14 0463

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la construction et la reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée dans divers endroits de la Ville de Montréal, à des fins de sécurisation du réseau cyclable - Dépense totale de 2 762 213,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 258205 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 762 213,66 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et la réfection de la chaussée dans divers endroits de la Ville de Montréal, à des fins de développement des pistes cyclables, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 615 687,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258205 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144822029
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0464

Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés pour la surveillance des travaux et le suivi de chantier de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux - Dépense totale de 307 303,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13505 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 307 303,47 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux et le suivi de chantier de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel les soumissionnaires Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 236 387,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13505 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1141035005
80.01 (20.06)

CM14 0465

Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier - Phase 1, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 240 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12995 (1 seul soum. conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en archéologie dans le cadre des travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier - Phase 1, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 240 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12995 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1134804002
80.01 (20.07)

CM14 0466

Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rothman associés et Dessau inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 073 074,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13442 - (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 073 074,78 \$, taxes incluses, pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Rubin et Rothman associés et Dessau inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 952 806,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13442 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143456001
80.01 (20.08)

CM14 0467

Accorder un contrat de services professionnels à ArchiDATA inc., fournisseur unique, pour la modélisation de l'information du bâtiment et la gestion immobilière - Dépense totale de 801 027,27 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 801 027,27 \$, taxes incluses, pour la modélisation de l'information du bâtiment et gestion immobilière, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel ArchiDATA inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 748 623,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1140115001
80.01 (20.09)

CM14 0468

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'île de Montréal pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2014, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives locales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1141643002
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0469

Autoriser la cession de l'entente intervenue entre la Ville et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285) en faveur de Northrop Grumman Systems International Trading, inc. (cessionnaire) pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions dans le cadre de la fourniture de services pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la cession de l'entente intervenue entre la Ville et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285) en faveur de Northrop Grumman Systems International Trading, inc. (cessionnaire) pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions, dans le cadre des services pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du Service de police de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1140206003
80.01 (20.11)

CM14 0470

Accorder un contrat de gré à gré à Finlogik inc. pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et des conditions de licence de logiciel SGD (Système pour la gestion de la dette et des placements), pour la période du 5 mai 2014 au 31 décembre 2019, au montant de 1 586 350,30 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de services à cette fin (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré par lequel Finlogik inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et des conditions de licence de logiciel SGD (Système pour la gestion de la dette et des placements), pour une somme maximale de 1 586 350,30 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1141629003
80.01 (20.12)

CM14 0471

Autoriser une dépense additionnelle de 70 134,75 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des services professionnels liés à la tenue de rencontres publiques et à la préparation des documents d'exécution concernant la mise en valeur et la conservation du Bois-de-Saraguay / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Planex Consultants inc. (CG11 0437) majorant ainsi le montant total du contrat de 612 344,20 \$ à 682 478,95 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 70 134,75 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des services professionnels liés à la tenue de rencontres publiques et à la préparation des documents d'exécution concernant la mise en valeur et la conservation du Bois-de-Saraguay;
- 2- d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Planex Consultants inc. (CG11 0437), majorant ainsi le montant total du contrat de 612 344,20 \$ à 682 478,95 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1141246001
80.01 (20.13)

CM14 0472

Accorder un contrat de gré à gré à Odotech pour les services de mise à jour, de mise en oeuvre et de maintenance du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une durée de 5 ans, au montant total de 143 718,75 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de 5 ans à Odotech inc. pour les services de mise à jour, de mise en oeuvre et de maintenance du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, soit pour une somme maximale de 143 718,75 \$, taxes incluses, conformément à sa proposition 140411 - 01SL d'avril 2014;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143334009
80.01 (20.14)

CM14 0473

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Maskimo Construction inc. pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (Réalisation du train de l'est) - Dépense totale de 3 492 051,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 233505 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 492 051,40 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste (Réalisation du train de l'est), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à Maskimo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 183 151,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233505 ;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1134822057
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.19) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0474

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc. pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 065 908,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 226203 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 065 908,57 \$, taxes incluses, pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 637 908,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 226203 ;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144822023
80.01 (20.16)

CM14 0475

Approuver une entente avec la Ville de Longueuil concernant le paiement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour l'année 2014 / Mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, de la Direction générale adjointe à la qualité de vie, pour gérer l'entente intermunicipale - Dépense totale de 425 628,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 425 628,28 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour la saison 2014, soit une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil, et une navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, incluant les frais de quaiage, les frais de gestion des quais et du contrat ;

- 2 - d'approuver une entente intermunicipale couvrant l'année 2014 entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant la gestion d'un contrat d'exploitation de ces deux navettes fluviales reliant les rives des deux villes ainsi que le parc Jean-Drapeau;
- 3 - d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville ;
- 4 - de mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal afin qu'il puisse représenter la Ville de Montréal auprès de la Ville de Longueuil qui gère le contrat ;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1141246005
80.01 (20.17)

CM14 0476

Approuver un projet d'acte de servitude aux termes duquel l'Université de Montréal, la Corporation de l'École polytechnique de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Conseil national de recherches du Canada, créent en faveur de la Ville de Montréal, à titre gratuit, une servitude de construction et de passage public permettant de poursuivre le projet du chemin de ceinture (tronçons 4A - 4B) et de relier l'intersection des chemins Queen-Mary et Decelles au parc du « Troisième Sommet » par un sentier piétonnier, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'acte de servitude par lequel l'Université de Montréal, la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Conseil national de recherches du Canada, créent en faveur de la Ville de Montréal à titre gratuit, une servitude de construction et de passage public permettant de poursuivre le projet du chemin de ceinture (tronçons 4A - 4B) et de relier l'intersection des chemins Queen-Mary et Decelles au parc du « Troisième sommet » par un sentier piétonnier, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1141246009
80.01 (20.18)

CM14 0477

Abroger la résolution CG13 0294 du 29 août 2013 et accorder un soutien financier spécial non récurrent de 223 699,14 \$ à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de Ville de Montréal-Ouest à partir du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux, conformément à l'Entente intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal concernant le développement culturel - Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'abroger la résolution CG13 0294 du 29 août 2013;
- 2 - d'accorder un soutien financier spécial, non récurrent de 223 699,14 \$ à la Ville de Montréal-Ouest pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville de Montréal-Ouest prévu à l'été 2014, conformément à l'Entente intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal concernant le développement culturel;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Ouest, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1140668001
80.01 (20.19)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0478

Autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier le mode de votation pour combler les postes des quatre membres du conseil d'administration représentant l'industrie du taxi et autres objets précisés au projet de lettres patentes supplémentaires / Mandater le greffier pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier le mode de votation pour combler les postes des quatre membres du conseil d'administration représentant l'industrie du taxi et autres objets précisés au projet de lettres patentes supplémentaires;
- 2- de mandater le greffier pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération.

Un débat s'engage.

Par ailleurs, il est souhaité qu'il n'y ait pas de bureaux de vote aménagés dans les locaux du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1142344001
80.01 (30.01)

CM14 0479

Autoriser une dépense de 1 061 249,26 \$, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 2 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 061 249,26 \$, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 2 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143838004
80.01 (30.02)

CM14 0480

Désigner madame Mary Deros, conseillère de la Ville dans le district de Parc-Extension et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de la corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 mai 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner madame Mary Deros, conseillère de la Ville - district de Parc-Extension et monsieur Louis Bénard, commissaire au développement économique à titre de représentants de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord (CDÉC Centre-Nord).

Adopté à l'unanimité.

1144055001
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0481

Octroyer un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de Transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 780,87 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0732;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) par Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 220 780,87 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le leader de l'opposition officielle soulève une question de privilège quant aux propos du conseiller Marvin Rotrand laissant entendre que Projet Montréal n'avait pas une bonne compréhension du dossier. Le conseiller Rotrand retire ses propos et assure qu'il ne voulait pas donner cette impression.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1146744001

CM14 0482

Conclure avec Les reliures Caron et Létourneau Ltée une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents aux fins du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13482 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0733;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de différents types de services de reliure de documents;
- 2- d'accorder à la firme Les reliures Caron et Létourneau Ltée, seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13482 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture et du patrimoine, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1146135003

CM14 0483

Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano) pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, dans l'avenue Bloomfield, de l'avenue Beaumont à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 1 534 495,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 278502 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0735;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 039 510,75\$, taxes incluses, représentant 67,74 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, dans l'avenue Bloomfield, de l'avenue Beaumont à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents;
- 2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 392 942,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278502;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1144822017

CM14 0484

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour les travaux de voirie, d'égout et d'aqueduc sur la 3^e Avenue, entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 699 099,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 311744 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0736;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 564 633,06 \$ taxes, contingences et frais incidents inclus, représentant 92,09 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout unitaire dans la 3^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 649 099,78 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311744;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1146152008

CM14 0485

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc, le pavage, les bordures et les trottoirs sur les rues Allard et Langevin, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 151 744,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-14-04 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2014 par sa résolution CE14 0709;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 151 744,05 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc, le pavage, les bordures, les trottoirs sur les rues Allard et Langevin, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission soit pour une somme maximale de 2 116 744,05 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-04;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1143903010

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0486

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de signalisation, de conduites d'égout et d'eau dans les rues Sauvé, Berri, Clark et l'avenue Papineau, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville - Dépense totale de 6 044 117,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 252901 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0739;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 044 117,97 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de signalisation, de conduites d'égout et d'eau dans les rues Sauvé, Berri, Clark et dans l'avenue Papineau, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 317 917,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252901;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1144822028

CM14 0487

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 M\$ à Maison d'Haïti pour réaliser le projet de construction d'un immeuble, dans le cadre de la programmation 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0752;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 2 000 000 \$, pour l'année 2014 et 2015, à Maison d'Haïti pour le redéploiement de ses services par la réalisation d'un projet de construction d'un immeuble dans le cadre de la programmation 2013 — 2017 s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente de 175 M\$ entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1144251002

CM14 0488

Approuver l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée autorisant la réalisation de travaux exécutés par cette société sur une portion de la structure de l'autoroute Bonaventure dont la Ville de Montréal est propriétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0745;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser la réalisation de travaux exécutés par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) sur une portion de la structure de l'autoroute Bonaventure dont la Ville de Montréal est propriétaire, ces travaux étant entièrement aux frais de PJCCI, et considérant la condition suivante, laquelle est suspensive au présent dossier décisionnel :
 - d'obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal puisse conclure une entente avec le gouvernement du Canada dans le cadre de ce projet de réfection des voies élevées de l'autoroute Bonaventure;
- 2- d'approuver l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1130541013

CM14 0489

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à 150461 Canada inc. un terrain d'une superficie de 1 214,1 mètres carrés, constitué du lot 3 908 526 du cadastre du Québec et par lequel 150461 Canada inc. cède à la Ville un terrain d'une superficie de 1 170,1 mètres carrés, constitué du lot 3 908 524 du cadastre du Québec, tous deux situés du côté nord de la rue Thimens et à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, le tout sans soulte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0747;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à 150461 Canada inc., un terrain constitué du lot 3 908 526 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 214,1 mètres carrés et 150461 Canada inc. cède à la Ville, un terrain constitué du lot 3 908 524 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 170,1 mètres carrés, tous deux situés du côté nord de la rue Thimens, à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le tout sans soulte et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense nette de 2 163,34 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1124435010

CM14 0490

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2014, un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie d'environ 7 173,5 mètres carrés, constitué du lot 4 657 454 du cadastre du Québec, à des fins de stationnement, moyennant une dépense totale de 172 535,40 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0748;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, à des fins de stationnement, un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie approximative de 7 173,5 mètres carrés, constitué du lot 4 657 454 du cadastre du Québec, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2014, moyennement un loyer total de 172 535,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1145323002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0491

Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Rogers Communications inc., pour une durée de cinq (5) ans, à partir du 1^{er} avril 2013 jusqu'au 31 mars 2018, un terrain situé à l'intersection sud-ouest de la rue Allard et de l'avenue Irwin, constitué d'une partie du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de LaSalle, pour un loyer total de 95 152 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0749;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Rogers Communications inc. un terrain situé à l'intersection sud-ouest de la rue Allard et de l'avenue Irwin, dans l'arrondissement de LaSalle, constitué d'une partie du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, pour une durée de cinq ans à partir du 1^{er} avril 2013 jusqu'au 31 mars 2018, pour un loyer total de 95 152 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1146646001

CM14 0492

Accorder un soutien financier de 900 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation de l'édition 2014 des Week-ends du monde et la Fête des enfants de Montréal au parc Jean-Drapeau / Autoriser un virement budgétaire à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0750;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 900 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation en 2014 des Week-ends du monde et la Fête des enfants de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1140679003

CM14 0493

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et des branchements de services, le pavage, les bordures, les trottoirs sur les rues Chestnut, Woodland et Brunet, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro - Dépense totale de 2 354 657,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-14-06 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0779;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 354 657,82 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et des branchements de services, le pavage, les bordures, les trottoirs sur les rues Chestnut, du cul-de-sac à la rue Richer, Woodland, de la rue Chestnut au 5111 rue Woodland et Brunet, entre le boulevard Gouin et la rue Chestnut, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de soumission, soit pour une somme maximale de 2 314 657,82 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-06;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1143903013

CM14 0494

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal un terrain d'une superficie de 14 003,8 mètres carrés, situé à l'ouest de l'intersection formée par les avenues Atlantic et Durocher, à l'extrémité nord-est de l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'implantation d'une cour de services, pour la somme de 4 420 788,75 \$, taxes de vente applicables incluses / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 5 364 656 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0787;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de l'Université de Montréal, aux fins d'implantation de la cour de services Outremont, un terrain d'une superficie de 14 003,8 mètres carrés, constitué du lot 5 364 656 du cadastre du Québec, pour la somme de 4 420 788,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature et la publication du présent acte uniquement après la publication de l'acte de servitude à intervenir entre l'Université de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique permettant l'écoulement des eaux pluviales de la partie du talus ferroviaire située à la limite sud-ouest de l'immeuble faisant l'objet de la présente transaction;
- 3- de mandater la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire gérant l'entente avec le MAMOT pour le projet de revitalisation du site de la gare de triage Outremont, en collaboration avec le Service des finances, à conserver le montant de la subvention que la Ville devrait verser à l'Université de Montréal pour la réhabilitation et le nivellement des sols de l'immeuble en vertu de l'entente et de le transférer, lorsqu'il sera disponible, au budget du Service de la gestion et de la planification immobilière;

- 4- d'inscrire au registre du domaine public le lot 5 364 656 du cadastre du Québec;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1130783001

CM14 0495

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation des plans et devis relatifs aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour une somme estimée à 528 000 \$, taxes incluses / Approuver la proposition d'avant projet à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0785;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, une proposition d'avant-projet de gré à gré par lequel Hydro Québec s'engage à réaliser les plans et devis relatifs au réaménagement de son réseau électrique dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour une somme maximale estimée à 528 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés à la lettre de proposition d'avant projet en date du 19 novembre 2013;
- 2 - d'autoriser le directeur général adjoint, monsieur Marc Blanchet, à signer la proposition d'avant projet (plans et devis) pour au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1145322001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.18 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0496

Accorder un contrat de services professionnels à Veolia ES Canada Services Industriels inc., d'une durée approximative de trois ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 13-12814 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2013 par sa résolution CE13 1806;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention, d'une durée approximative de trois ans, par lesquels Veolia ES Canada Services Industriels inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 7 937 179,55 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12814 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1134551004

CM14 0497

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à des fins de rue, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement agissant pour et au nom de la Caisse de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Immeubles WCB limitée, une lisière de terrain d'une superficie totale de 657,9 mètres carrés, située du côté sud-est du boulevard Henri-Bourassa Ouest, au nord-est de l'intersection de ce boulevard et du boulevard Cavendish, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 143 291,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0788;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à des fins de rue, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement agissant pour et au nom de la Caisse de retraite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Immeubles WCB limitée, une lisière de terrain constituée des lots 4 915 315, 4 915 316, 4 915 317, 4 915 318, 5 306 221 et 5 306 716 du cadastre du Québec, d'une superficie de 657,9 mètres carrés, située du côté sud-est du boulevard Henri-Bourassa Ouest, au nord-est de l'intersection de ce boulevard et du boulevard Cavendish, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme de 143 291,94 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1121027001

CM14 0498

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de conception-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0784;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 15 634 222,65 \$, taxes incluses, pour la conception et l'exécution des travaux de construction de la cour de services d'Outremont, site Atlantic, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au Groupe Décarel inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 157 331,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-5688;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1145950001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0499

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction d'infrastructures de drainage, d'un système de rétention des eaux pluviales, d'aménagement d'îlots de verdure dans le cadre du réaménagement et de la réfection du stationnement des employés au Centre du transport Legendre de la Société de transport de Montréal (STM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2014 par sa résolution CE14 0718;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction d'infrastructures de drainage, d'un système de rétention des eaux pluviales, d'aménagement d'îlots de verdure dans le cadre du réaménagement et de la réfection du stationnement des employés au Centre du transport Legendre de la Société de transport de Montréal (STM) situé au 55, rue Legendre Est.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1146355001

CM14 0500

Autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction d'infrastructures souterraines (égouts) pour le projet de construction du bâtiment commercial au 3828, rue St-Patrick

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0756;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue de la construction d'infrastructures souterraines (égouts) dans le cadre du projet de construction du bâtiment commercial au 3828, rue Saint-Patrick.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1140662003

CM14 0501

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissements (05-090)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1145075003

CM14 0502

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), (14-006) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1143455002

CM14 0503

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) » afin de modifier les dispositions liées aux garanties bancaires exigées

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 (13-031) » afin de modifier les dispositions liées aux garanties bancaires exigées, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1145291001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0504

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 56^e Avenue entre la 1^{ère} Rue et le boulevard Gouin Est, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 56^e Avenue entre la 1^{ère} Rue et le boulevard Gouin Est, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2014, par sa résolution CE14 0492;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 56^e Avenue, entre la 1^{ère} Rue et le boulevard Gouin Est, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1134386007

Règlement 14-017

CM14 0505

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement autorisant la démolition et la construction d'un bâtiment sur les lots portant les numéros 2 160 638, 2 160 650, 2 160 653, 2 160 654, 2 160 655, 2 160 657, 2 160 659, 2 160 660, 2 160 662, 2 160 664, 2 160 666, 2 339 917 du cadastre du Québec situés au sud-ouest de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent (09-028)

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement autorisant la démolition et la construction d'un bâtiment sur les lots portant les numéros 2 160 638, 2 160 650, 2 160 653, 2 160 654, 2 160 655, 2 160 657, 2 160 659, 2 160 660, 2 160 662, 2 160 664, 2 160 666, 2 339 917 du cadastre du Québec situés au sud-ouest de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent (09-028) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 avril 2014, par sa résolution CE14 0490;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement autorisant la démolition et la construction d'un bâtiment sur les lots portant les numéros 2 160 638, 2 160 650, 2 160 653, 2 160 654, 2 160 655, 2 160 657, 2 160 659, 2 160 660, 2 160 662, 2 160 664, 2 160 666, 2 339 917 du cadastre du Québec situés au sud-ouest de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent (09-028) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1146347019

Règlement 09-028-1

CM14 0506

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014, par sa résolution CE14 0588;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1130387004

Règlement 14-018

CM14 0507

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest du boulevard Saint-Michel et au nord-ouest de la rue Sauriol, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest du boulevard Saint-Michel et au nord-ouest de la rue Sauriol, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014, par sa résolution CE14 0590;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest du boulevard Saint-Michel et au nord-ouest de la rue Sauriol Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1133496013

Règlement 14-019

CM14 0508

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014, par sa résolution CE14 0589;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1130387005

Règlement 14-020

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0509

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 13^e Avenue entre la rue Parent et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 13^e Avenue entre la rue Parent et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014, par sa résolution CE14 0591;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 13^e Avenue entre la rue Parent et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1134386002

Règlement 14-021

CM14 0510

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014, par sa résolution CE14 0592;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1146659002

Règlement 14-022

CM14 0511

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2014, par sa résolution CE14 0593;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1140498002

Règlement 14-006-2

CM14 0512

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014, par sa résolution CE14 0668;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1140196001

Règlement 03-006-3

CM14 0513

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014, par sa résolution CE14 0669;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013) ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1140196002

Règlement 03-013-5

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0514

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014, par sa résolution CE14 0670;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1146705001

Règlement 03-168-5

CM14 0515

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014, par sa résolution CE14 0672;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. chapitre V-1) ».

Adopté à l'unanimité.

42.12 1143200004

Règlement 14-023

CM14 0516

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'ombudsman (02-146)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur l'ombudsman (02-146) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 avril 2014, par sa résolution CE14 0673;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur l'Ombudsman (02-146) ».

Adopté à l'unanimité (soit aux 2/3 des voix des membres du conseil).

42.13 1143709001

Règlement 02-146-2

CM14 0517

Nommer la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0768;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de nommer « place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles » la nouvelle place publique commémorative située dans l'emprise du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre la rue Notre-Dame Est et la rue Bellerive, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constituée du lot 1 092 972 et d'une partie du lot 1 093 657 du cadastre du Québec. Par ailleurs, la voie carrossable qui traverse la place publique conserve le nom de boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1134521021

CM14 0518

Nommer le prolongement de la rue Rose et le parc du Port-de-Plaisance-de-Pierrefonds et confirmer la reconfiguration du parc des Anciens-Combattants dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0769;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- de nommer le prolongement de la rue Rose, constituée du lot 3 903 070 du cadastre du Québec;
- 2- de confirmer la reconfiguration du parc des Anciens-Combattants, constitué du lot 3 903 071 du cadastre du Québec;
- 3- de nommer le parc du Port-de-Plaisance-de-Pierrefonds, constitué des lots 3 903 072 et 2 580 997 du cadastre du Québec.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1144521003

CM14 0519

Nommer le parc Raymond-Lagacé dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0770;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer « parc Raymond-Lagacé » le parc constitué des lots 4 861 425 et 4 861 424 du cadastre du Québec, situés entre les rues Jean-Gascon et Vittorio-Fiorucci, de part et d'autre de la rue des Outardes.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1144521002

CM14 0520

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de désigner madame Mary Deros mairesse suppléante pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

51.01

À 22 h 57, le conseil ajourne ses travaux jusqu'au mardi 27 mai, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 26 mai 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 27 mai 2014 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne-Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vall e.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M.  ric Alan Caldwell, Mme Chantal Rouleau et Mme  milie Thuillier.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

Mme Elsie Lefebvre et M. Domenico Moschella.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Luc Ferrandez, Mme Louise Mainville et Mme Lorraine Pag .

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DES VOTES ENREGISTR S SUR L'ARTICLE 65.05 :

Mme Marie Cinq-Mars.

AUTRES PR SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffi re adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Julie Patenaude	M. Denis Coderre	Destruction du parc des Gorilles par la compagnie Olymbec – création d'une réserve foncière par l'arrondissement Dépôt d'un document
M. Jean Duval	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Victime de gestes criminels et d'inaction du SPVM – Demande à quelle instance s'adresser pour déclarer le vol survenu le 9 avril 2013
Le maire soulève une question de privilège sur les propos du citoyen envers le maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les policiers. Le président du conseil demande à M. Duval de faire preuve de respect.		
M. Joseph Pugliese	M. Denis Coderre	Contamination du terrain de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle et action requise Dépôt d'un document
Mme Francesca Foster	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Réserve foncière sur le terrain du parc des Gorilles / Aide pour construire un espace vert dans le secteur Marconi-Alexandra
M. Simon Van Vliet	M. Russell Copeman (M. François William Croteau)	Informers les citoyens de l'état du dossier du parc des Gorilles
Mme Johanne Dion	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Transparence des informations budgétaires / Élaboration d'un projet de reddition de comptes

À 10 h 02

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 15 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Louis Langelier	M. Denis Coderre (M. Jean-François Parenteau)	Modifications réglementaires prévues au <i>Règlement C-1.1 sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales</i> qui porte préjudice aux propriétaires lors de bris de canalisation
M. Robert Lemay	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Location ou achat de bâtiments pour les besoins du SPVM – Centre de formation
M. Robert Edgar	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Respect des droits des manifestants lors de l'application du <i>Règlement P-6</i> et respect des chartes par le SPVM
Mme Sonja Susnjar	Mme Manon Barbe	Informers les citoyens des grands projets via le journal <i>Accent</i> afin d'augmenter la participation aux consultations publiques

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 18.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Russell Copeman (M. Aref Salem)	État d'avancement des travaux de la Cour de triage Outremont – échéancier de construction du viaduc dans l'axe de la rue Beaubien / Information sur le litige entre la Ville et le Canadien Pacifique dans le dossier de l'échangeur Dorval
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre	Planification des travaux et meilleure gestion de la circulation afin de faciliter l'accès au centre-ville / Échangeur Turcot – concertation des actions entre la Ville et le ministère des Transports du Québec
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez) (M. Pierre Desrochers)	Faillies dans l'attribution des contrats – mesures prévues pour assurer l'intégrité du processus d'octroi / Rendre publique la banque des sous-contractants

À 10 h 37,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de prolonger de 5 minutes la période de questions des membres du conseil.

M. Normand Marinacci	Mme Chantal Rouleau	Projet de traitement à l'ozone des eaux usées - sommes prévues à cet effet pour cette année
Mme Manon Barbe	M. Pierre Desrochers	Augmentation du PTI des arrondissements en 2015 de façon équitable / Échéancier prévu

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 10 h 41.

À 10 h 41, le conseil reprend ses travaux. Le leader de l'opposition officielle propose l'ajout d'une motion d'urgence intitulée : « Motion de l'opposition officielle pour un SLR sur le pont Champlain ». La proposition d'ajouter un article à l'ordre du jour ne reçoit pas le consentement unanime des membres présents, tel que requis par l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*. Le conseil poursuit ses travaux à l'article 65.01.

CM14 0521**Motion de l'opposition officielle concernant l'application de la Loi 1 aux contrats de fourniture de matériaux de construction et de services professionnels**

Attendu que la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (LIMCP) a été sanctionnée le 7 décembre 2012;

Attendu que cette loi a notamment modifié la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) en y ajoutant le Chapitre V.2 « Autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public »;

Attendu qu'en vertu de l'article 21.17 dudit Chapitre V.2, une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement ou qui souhaite conclure tout sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat et comportant aussi une dépense égale ou supérieure à ce montant doit obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.3.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV), l'article 21.17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* s'applique compte tenu des adaptations nécessaires, à l'égard de tout contrat d'une municipalité qui comporte une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement en vertu de l'article 21.17 de cette loi et qui concerne l'exécution de travaux ou la fourniture d'assurance, de matériel, de matériaux ou de services et que, pour l'application de ces articles, tout contrat ainsi visé est réputé être un contrat public, tout sous-contrat qui comporte une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement en vertu de l'article 21.17 de cette loi et qui est rattaché directement ou indirectement à un tel contrat est réputé être un sous-contrat public et toute municipalité est réputée être un organisme public;

Attendu qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 87 de la LIMCP, le gouvernement peut, aux fins de l'application du premier alinéa de cet article, viser des contrats ou des sous-contrats ou des groupes de contrats ou de sous-contrats qu'ils soient ou non d'une même catégorie et même si ceux-ci comportent une dépense inférieure au montant déterminé en application de l'article 85 de cette loi ou de l'article 21.17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Attendu qu'en vertu du Décret 1049-2013, adopté par le gouvernement du Québec le 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la LCIMP s'applique aux contrats de travaux de construction, de reconstruction, de démolition, de réparation ou de rénovation en matière de voirie, d'aqueduc ou d'égout de la Ville de Montréal qui comportent une dépense égale ou supérieure à 100 000 \$ et aux sous-contrats de même nature qui sont rattachés directement ou indirectement à ces contrats et qui comportent une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$;

Attendu que les contrats de fourniture des matériaux de construction et des services professionnels pour la conception et la surveillance de ces travaux ont indéniablement un impact important sur le coût et la qualité des travaux effectués;

Attendu qu'il est incohérent qu'une entreprise jugée inapte à effectuer des travaux de construction pour un organisme municipal soit jugée apte à effectuer la conception ou la surveillance de ces travaux ou à fournir les matériaux de construction utilisés lors de leur réalisation;

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Marc-André Gadoury

que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'adopter un décret afin que le chapitre V.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1) s'applique aux contrats de services professionnels pour la conception ou la surveillance de travaux de construction ainsi qu'aux contrats de fourniture de matériaux de construction octroyés par la Ville de Montréal et comportant une dépense égale ou supérieure à 100 000 \$ ainsi qu'aux sous-contrats de même nature qui sont rattachés directement ou indirectement à ces contrats et qui comportent une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Denis Coderre

d'amender la motion à l'étude en modifiant les 7^e et 8^e « Attendus » ainsi que le texte du « Résolu » afin qu'ils se lisent comme suit :

« 7^e Attendu - « Attendu que les contrats de fourniture de matériaux de construction et des services professionnels ont indéniablement un impact important sur le coût et la qualité des travaux effectués »;

8^e Attendu - « Attendu qu'il est incohérent qu'une entreprise jugée inapte à effectuer des travaux de construction pour un organisme municipal soit jugée apte à fournir des services professionnels pour des travaux de construction ou à fournir certains matériaux de construction utilisés lors de leur réalisation »;

Résolu - « que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'amender le décret 1049-2013 afin qu'il s'applique aux contrats de services professionnels pour tous travaux de construction, de reconstruction, de démolition, de réparation ou de rénovation en matière de voirie, d'aqueduc ou d'égout de la Ville de Montréal ainsi qu'aux contrats d'approvisionnement en enrobés bitumineux octroyés par la Ville de Montréal et comportant une dépense égale ou supérieure à 100 000 \$ ainsi qu'aux sous-contrats de même nature qui sont rattachés directement ou indirectement à ces contrats et qui comportent une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$ ». »

Le président du conseil juge les propositions d'amendements du conseiller Perez et du maire recevables.

Les propositions sont agréées.

Un débat s'engage sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM14 0522

Motion de l'opposition officielle pour la mise en place de « Cyclovia » à Montréal le dimanche

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2008, un Plan de transport dont deux des objectifs principaux sont d'améliorer la qualité de l'environnement et de favoriser les déplacements actifs;

Attendu que la Ville de Montréal a fait le pari de devenir, au cours des années à venir, la ville cyclable par excellence, un modèle d'inspiration par la mise en place de mesures audacieuses et à l'avant-garde;

Attendu que la Ville de Montréal étudie déjà la possibilité d'aménager d'une façon permanente des vélorues sur son territoire en 2015;

Attendu que l'une des initiatives de transition les plus intéressantes avant l'implantation de vélorues est la mise en place de « Cyclovia ». La Ville de Bogota ferme le dimanche, depuis 1976, des rues de 7h du matin à 14h pour les dédier aux cyclistes, aux piétons et aux coureurs;

Attendu que des dizaines de villes à travers le monde ont repris le concept de « Cyclovia » dont les villes canadiennes d'Halifax, de Winnipeg, de Vancouver, de Calgary, d'Hamilton et d'Ottawa;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté un cadre d'intervention global en matière d'activités sportives, « Montréal physiquement active », et a adhéré aux principes directeurs de la Charte de Toronto pour l'activité physique afin d'implanter durablement les conditions favorisant un mode actif pour tous;

Il est proposé par M. Peter McQueen

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

que le conseil municipal demande à la Direction des transports de la Ville de Montréal de mettre en place un projet-pilote de « Cyclovia » le dimanche.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

d'amender le « Résolu » comme suit :

« que le conseil municipal mandate le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal, en collaboration avec la Direction des transports, d'identifier un itinéraire pour implanter un projet-pilote de « Cyclovia » à Montréal ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Salem et Beis recevable.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM14 0523

Motion de l'opposition officielle pour un anneau de patinage 4 saisons au parc Angrignon

Attendu le nombre significatif de mémoires en faveur de l'activité physique qui ont été présentés dans le cadre de la consultation publique Montréal physiquement active (oct. 2012 à janv. 2013);

Attendu les mémoires présentés par le Comité de vigilance citoyenne Saint-Paul-Émard et l'Association régionale de patinage de vitesse de Montréal faisant la promotion du projet proposé;

Attendu qu'une pétition de près de 1 500 signatures a été déposée le 16 décembre 2013 au conseil municipal;

Attendu que le Comité pour un anneau longue piste 4 saisons au parc Angrignon a présenté le projet lors d'une rencontre avec : M. Réal Ménard, élu responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts au comité exécutif, M. Benoit Dorais, maire de l'arrondissement Le Sud-Ouest et M. Mario Masson, chef de section de la Direction des grands parcs et du verdissement qui s'est tenue le 27 janvier 2014 et que le projet a suscité de l'engouement;

Attendu que le projet jouit d'un solide appui de la population du Sud-Ouest et au-delà (citoyens de tous âges, fédérations et associations sportives pour le patin de vitesse, à roues alignées et autres, commissions scolaires, élus des instances fédérale, provinciale et municipale);

Attendu que le projet contribuerait grandement à la revitalisation du parc Angrignon et ainsi, à la valorisation et à la promotion de l'arrondissement du Sud-Ouest, et donc, à la rétention des familles sur l'île de Montréal;

Attendu le manque d'infrastructures sportives dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

Attendu que le site proposé est le troisième parc en importance sur l'île de Montréal et qu'il a déjà été ciblé pour des investissements visant sa relance;

Attendu que le site proposé est situé à proximité d'une station de métro et offrirait ainsi un accès privilégié pour plusieurs clientèles;

Attendu que les adeptes pourraient pratiquer le patin sur glace pendant plusieurs mois continus (novembre à début avril - période optimale en relation avec les coûts d'opération) ainsi que le patin à roues alignées et le vélo le reste de l'année (infrastructure de béton);

Attendu que le projet s'adresse à une vaste gamme de clientèles telles : scolaire, grand public (enfants, adultes, aînés, nouveaux arrivants), écoles de patinage, groupes « fitness », patineurs de vitesse, etc.;

Attendu que le projet favoriserait la participation à une activité physique saine, populaire, accessible à toute catégorie d'âge et à tout milieu socio-économique;

Attendu qu'en son centre, l'anneau de 400 mètres peut aussi offrir un large éventail d'activités, telles : cours d'éducation physique, défi « cubes énergie » (Grand Défi Pierre Lavoie), entraînement cardiovasculaire (vs. patinoire régulière), compétitions, défis sportifs caritatifs, marathons sur glace, pentathlon des neiges, sentiers glacés, hockey, soccer, football, escalade, spectacles, etc.;

Attendu que le site proposé possède déjà des infrastructures (bâtiments) qui pourraient potentiellement servir de pavillon d'accueil, tant pour les utilisateurs de l'anneau que pour les adeptes des autres sports pouvant être pratiqués dans le parc Angrignon (location de patins (courtes lames, longues lames, à roues alignées)), raquettes, skis de fond, vélos, vestiaires, aires de repos, toilettes et services de restauration), etc.;

Attendu qu'un anneau de 400 mètres permet de l'entraînement et des compétitions de patinage de vitesse longue piste à plusieurs niveaux (régional, national et international);

Attendu que près de 80 % de la relève québécoise en patinage de vitesse se trouve dans le sud du Québec et de l'Ontario;

Attendu que le projet positionnerait Montréal comme chef de file dans la pratique de patinage de vitesse longue piste (avec Québec, Calgary et Halifax);

Attendu que la décision de la Ville de Halifax de pérenniser l'anneau longue piste réfrigéré installé de façon temporaire pour les Jeux du Canada en 2011 a suscité l'intérêt du milieu des affaires et engendré des partenariats fructueux avec le secteur privé (Emera a investi 500 000 \$ et Molson, 400 000 \$);

Il est proposé par Mme Anne-Marie Sigouin

appuyé par M. Craig Sauvé

que le conseil municipal demande au comité exécutif :

- 1- de mandater la Direction des grands parcs et du verdissement afin d'effectuer, en collaboration avec la Direction des sports et de l'activité physique, une étude de faisabilité du projet proposé menant à différentes propositions d'implantation et d'aménagement, ainsi qu'à un échéancier de réalisation;
- 2- de mandater le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, en collaboration avec le Service des finances, afin d'effectuer une analyse du projet proposé en termes de son financement (budget de 44 millions \$ pour le projet de centre animalier et réaménagement du parc Angrignon, 2014-2022; possibilité de partenariat public-privé).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Francesco Miele

d'amender la proposition afin de modifier le titre et le « Résolu » comme suit :

Titre : « Motion pour un anneau de patinage 4 saisons à Montréal »;

Résolu : « que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater la Direction générale pour effectuer une étude de faisabilité pour évaluer : la pertinence du projet en regard de l'ensemble des équipements sportifs et de leur besoin de mise aux normes; les probabilités d'accueillir des événements sportifs de haut niveau en patinage de vitesse longue piste compte tenu de la construction prochaine d'un tel équipement à Québec; les endroits les plus propices à son implantation dans le but de maximiser son utilisation par les Montréalais et Montréalaises en donnant priorité au projet citoyen de l'arrondissement du Sud-Ouest; la possibilité de recevoir des subventions des gouvernements et d'autres sources de financement; les coûts de réalisation, d'entretien et d'animation ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Beis et Miele recevable.

Le débat s'engage sur la proposition d'amendement.

La proposition d'amendement est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

À 11 h 23, le leader de la majorité propose de nouveau l'ajout à l'ordre du jour de la motion d'urgence pour un SLR sur le pont Champlain. De consentement unanime, l'article 65.11 est ajouté à l'ordre du jour, conformément à l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*. Une copie de la motion est distribuée aux membres pour étude ultérieure.

CM14 0524

Motion de l'opposition officielle pour permettre la capitalisation des arbres plantés sur le domaine public

Attendu que la Ville de Montréal accuse déjà un retard important dans le Plan d'action canopée lequel prévoit la plantation de 300 000 arbres sur 10 ans;

Attendu que l'agrile du frêne représente une menace réelle pour la forêt urbaine de Montréal, laquelle comprend plus de 200 000 frênes sur le domaine public, incluant plus de 50 000 sur rue;

Attendu que les arbres sur rue apportent une contribution directe à la valeur foncière du parc immobilier et que la taxe foncière représente près des trois quarts des sources de revenus de la Ville de Montréal;

Attendu que les arbres sur rue ont également un impact direct sur les îlots de chaleur, la température ambiante en ville, les dépenses des ménages en climatisation, la qualité de l'air et la santé publique;

Attendu que les règles comptables de la Ville de Montréal rendent présentement impossible la capitalisation des dépenses d'un projet relié exclusivement aux arbres;

Attendu que les arbres et la forêt urbaine constituent une infrastructure qui, contrairement aux autres infrastructures, voit sa valeur augmenter au fil des années;

Attendu que la Commission sur les finances et l'administration, dans son rapport 2014, a déposé une recommandation unanime à cet effet;

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie

appuyé par M. Sylvain Ouellet

que le conseil municipal révise sa politique de capitalisation des actifs pour permettre la capitalisation des arbres plantés sur le domaine public.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Réal Ménard
M. Alan DeSousa
Mme Chantal Rouleau

d'amender la motion sous étude en y apportant les modifications suivantes :

Titre : « Motion pour permettre le financement par règlement d'emprunt des arbres plantés sur le domaine public »;

1^{er} « Attendu » : « Attendu que la Ville de Montréal accuse déjà un retard dans le Plan d'action canopée lequel prévoit la plantation de 300 000 arbres sur 10 ans »;

5^e « Attendu » : « Attendu que les règles comptables rendent présentement impossible la capitalisation des dépenses d'un projet relié exclusivement aux arbres »;

« Résolu » : « que le conseil municipal puisse à l'avenir financer par règlement d'emprunt, à même le fonds général, son plan de plantation de nouveaux arbres plantés sur le domaine public et ce, sans égard à la nature capitalisable ou non des dépenses qu'il intègre ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Desrochers et Ménard recevable.

Le débat s'engage sur la proposition d'amendement.

La proposition d'amendement est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM14 0525

Motion de l'opposition officielle effectuer un bilan des modifications du *Règlement P-6*

Attendu qu'il y a maintenant deux ans, le conseil municipal de Montréal adoptait les modifications au *Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité publique, et de l'ordre public, et sur l'utilisation du domaine public*, R.R.V.M., chapitre P-6;

Attendu que les modifications au *Règlement P-6* ont été adoptées en pleine période de crise sociale lors de la grève étudiante au printemps 2012;

Attendu que, depuis l'adoption des modifications au *Règlement P-6*, le SPVM a procédé à des centaines d'arrestations en vertu des nouvelles dispositions sur le dévoilement de l'itinéraire et le port du masque;

Attendu qu'il est sain pour les administrations publiques d'évaluer périodiquement les modifications réglementaires et les politiques publiques, tout particulièrement lorsqu'elles ont un impact sur les droits et libertés de la personne;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Valérie Plante

que la Ville de Montréal :

1- fasse le bilan de l'application des modifications du *Règlement P-6* au cours des deux dernières années;

- 2- reçoive les bilans et les avis des groupes de la société civile, du SPVM ou de toutes personnes concernées;
- 3- tienne une séance publique où elle déposera le bilan.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par M. Francesco Miele

d'amender la motion sous étude en retirant les deux derniers « Résolus ».

À 12 h 02, le conseil suspend ses travaux.

À 12 h 06, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Le président du conseil juge l'amendement des conseillers Samson et Miele recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement des conseillers Samson et Miele.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Décarie, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Marinacci, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault et Miranda (36)

Votent contre: Mesdames et messieurs Dorais, Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Ryan, Norris, Lavigne-Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Shanahan et Searle (22)

Résultat: En faveur : 36
Contre : 22

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Samson et Miele adoptée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 65.05, tel qu'amendé.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.05, tel qu'amendé.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Décarie, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Rotrand, Marinacci, McIntyre, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault, Miranda et Searle (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Ryan, Norris, Lavigne-Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey et Ouellet, (18)

Résultat: En faveur : 40
Contre : 18

Le président du conseil déclare l'article 65.05, tel qu'amendé, adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

À 12 h 37, après entente entre les leaders, il est convenu de prolonger au-delà de 12 h 30 pour terminer l'étude des points à l'ordre du jour.

CM14 0526

Motion de l'opposition officielle pour redonner à la Direction des grands parcs le mandat de négocier l'acquisition et l'aménagement des milieux naturels

Attendu l'importance que jouent les milieux naturels pour la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens;

Attendu qu'en 2004 la Ville a adopté sa Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels;

Attendu que cette politique avait comme principal objectif d'atteindre 8% de protection de son territoire, tel qu'établi dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées;

Attendu que la cible de 8% représente à peu près ce qu'il reste d'espaces verts sur l'île de Montréal, tous types confondus, et qu'il y a donc urgence d'agir afin de protéger les derniers espaces verts et milieux naturels qui ne le sont pas encore;

Attendu que les négociations liées au programme d'acquisition et d'aménagement des milieux naturels ont été transférées de la Direction des grands parcs à la Direction des stratégies et transactions immobilières en 2012;

Attendu que la Direction des grands parcs a investi 36 M\$, de 2004 à 2011, pour acquérir ou aménager des espaces naturels, une moyenne annuelle de plus de 5,0 M\$, tandis que la Direction des stratégies et transactions immobilières a investi seulement 2,2 M\$, de 2012 à 2013, une moyenne annuelle de seulement 1,1 M\$ sur un budget proposé par les élus de 12 M\$ annuellement;

Attendu que plusieurs espaces verts, tel le golf de Meadowbrook ou le boisé Angel, sont actuellement menacés, faute de la volonté ferme de la part de la Ville ou de l'Agglomération de les protéger ou de les acquérir;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Craig Sauvé

que le conseil municipal redonne le mandat à la Direction des grands parcs de négocier l'acquisition et l'aménagement des milieux naturels.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par M. Russell Copeman

d'amender la motion sous étude en modifiant le « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« que le conseil municipal demande à la Direction générale de la Ville de prendre les mesures nécessaires à l'atteinte de l'objectif de protection et de mise en valeur de 6 % du territoire de l'agglomération situé en milieu terrestre et d'en faire rapport au conseil à la fin de 2014 puis annuellement, au besoin. »

Un débat s'engage sur la recevabilité de l'amendement.

Le président du conseil juge l'amendement des conseillers Ménard et Copeman recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Le conseiller Sylvain Ouellet retire sa motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.06

Article 65.07

Motion de la deuxième opposition demandant la reconnaissance du génocide arménien

Le conseiller Marvin Rotrand retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM14 0527

Motion de la deuxième opposition demandant de rendre disponibles les informations quant au convoi par rail de matières dangereuses

Avant présentation, le conseiller Benoit Dorais dépose une version amendée de l'article 65.08 qui se lit comme suit :

Attendu que le conseil de Ville de Toronto, à son assemblée du 2 avril 2014, a adopté une motion intitulée « Protéger nos quartiers: la sécurité, la responsabilité et la transparence sur les rails de Toronto »;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Montréal d'adopter une motion semblable exhortant le gouvernement du Canada d'exiger que les opérateurs ferroviaires informent les municipalités de la nature, du volume et de la fréquence des matières dangereuses qui traversent leur territoire;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a mené des discussions avec le gouvernement du Canada, le Canadien National et le Canadien Pacifique, qui ont permis la diffusion de certaines informations concernant les matières dangereuses aux services d'urgence municipaux et régionaux, mais que ces informations ne sont pas rendues publiques;

Attendu que la Coalition municipale transfrontalière pour la sécurité ferroviaire, mise sur pied par l'Union des municipalités du Québec, demande que les municipalités traversées par des convois ferroviaires aient accès en temps réel aux informations sur les contenus des convois;

Attendu l'annonce par la ministre des Transports, Mme Lisa Raitt, de la création d'un groupe de travail composé notamment de représentants des municipalités et des compagnies ferroviaires;

Attendu que Transports Canada a donné l'ordre de retirer ou de moderniser les wagons-citernes DOT-111 au cours des trois prochaines années;

Attendu qu'après la tragédie de Lac-Mégantic, les citoyens sont davantage inquiets du transport de matières dangereuses par convois ferroviaires et réclament que les informations soient accessibles au public;

Attendu la motion adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 26 août 2013, demandant au gouvernement fédéral d'exiger des transporteurs ferroviaires qu'ils communiquent au Centre de sécurité civile les matières dangereuses contenues dans les convois ferroviaires qui traversent son territoire, les voies utilisées et la fréquence des convois;

Attendu que le réseau ferroviaire traverse la ville et l'agglomération de Montréal à de nombreux endroits, dont plusieurs sont densément peuplés et que la sécurité des infrastructures de rails ou la vitesse du train a conduit à deux déraillements depuis quatre ans, seulement dans l'arrondissement du Sud-Ouest;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Marvin Rotrand
M. Claude Dauphin

Et résolu :

que le conseil municipal demande au gouvernement du Canada :

- 1 - d'exiger des transporteurs ferroviaires qu'ils avisent les municipalités de la nature, du volume et de la fréquence des matières dangereuses qui traversent leur territoire, qu'ils les avisent immédiatement de tout changement substantiel dans les expéditions de matières dangereuses aux fins de la planification d'urgence, qu'ils partagent avec elles les renseignements en temps réel aux fins des interventions d'urgence, et les informent également des tronçons exacts de voies ferrées qui sont utilisées pour ce transport;
- 2 - de lancer un processus d'information auprès du public sur la nature des matières transportées et les mesures mises en place pour assurer la sécurité, ainsi que de mettre en place un guichet unique pour le traitement des plaintes liées à la sécurité;
- 3 - de reconnaître les municipalités comme des partenaires de première ligne pour l'amélioration de la sécurité du transport ferroviaire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0528**Motion de la deuxième opposition demandant un plan de conversion de la flotte de taxis vers des véhicules hybrides et/ou des véhicules écologiques**

Avant sa présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de l'article 65.09 qui se lit comme suit :

Attendu que le conseil de Ville a adopté en 2008 le Plan de transport, qui priorise le transport collectif, et dans lequel l'utilisation du taxi est considérée comme une stratégie pour favoriser des modes de transport urbain durables;

Attendu que l'agglomération de Montréal a adopté l'objectif de réduire ses émissions de GES de 30% par rapport au seuil de 1990 d'ici 2020;

Attendu que le gouvernement du Québec a créé un programme qui offre un rabais allant jusqu'à 8 000\$ à l'achat ou à la location d'un véhicule tout électrique ou hybride rechargeable, y compris pour son utilisation comme taxi;

Attendu qu'une stratégie mise en place dans plusieurs grandes villes nord-américaines pour réduire les émissions de GES a été d'adopter un plan visant à convertir la flotte de taxis vers des véhicules hybrides ou écologiques;

Attendu que la Ville de Montréal est significativement en retard par rapport aux autres grandes villes nord-américaines dans la conversion de sa flotte de taxis vers des véhicules hybrides;

Attendu qu'à Toronto, dès le 1^{er} juin 2014, tous les taxis seront convertis pour des véhicules hybrides ou alimentés par des carburants de remplacement à la date de changement du véhicule, et que la liste des véhicules approuvés n'inclura que des véhicules hybrides ou à carburants de remplacement;

Attendu que Vancouver est devenue la première ville nord-américaine à mettre en service un taxi hybride, en 2000, et que la majeure partie des taxis en utilisation dans cette ville sont hybrides;

Attendu que de 50 à 60 % des 13 687 taxis de New York sont des véhicules hybrides ou écoénergétiques et que la Ville planifie à long terme de convertir l'entièreté de la flotte;

Attendu que la Ville de Chicago dispose de 6 700 taxis, desquels 40 % sont considérés verts, incluant des hybrides et des véhicules fonctionnant au gaz naturel; et attendu que le maire de Chicago, M. Rahm Emmanuel, a lancé l'initiative « *Sustainable Chicago 2015* » et a fixé comme objectif d'avoir 75 à 80 % de la flotte composée de voitures hybrides ou fonctionnant au gaz naturel d'ici 2016;

Attendu que la Ville de San Francisco, surnommée « *the greenest taxi city in America* », a déjà atteint ses objectifs de réduire ses émissions de GES de 20 %, et que depuis 2008, les taxis ont consommé annuellement 11 millions de litres d'essence en moins, et ont réduit de 35 000 tonnes métriques leurs émissions de GES en se convertissant aux taxis hybrides;

Attendu que Montréal compte 4 431 taxis, et que cette industrie est régie par une réglementation qui favorise l'atteinte des objectifs de la Ville;

Attendu le mandat donné par le comité exécutif à la société paramunicipale du taxi en octobre 2011 de réviser le programme existant au Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), afin que l'agglomération de Montréal se dote d'ici 2020 d'un nouveau programme obligatoire de véhicules taxis écologiques (CM11 0785);

Attendu que la Stratégie d'électrification des transports 2013-2017, présentée par le gouvernement du Québec en novembre 2013, prévoit un projet de démonstration de taxis électriques permettant l'implantation, à la grandeur du Québec, de 325 véhicules électriques dont 200 véhicules hybrides rechargeables, et comprenant des incitatifs financiers ainsi que la mise en place d'une infrastructure de recharge exclusivement dédiée aux taxis;

Attendu que dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports le Bureau du taxi a un projet-pilote pour aller de l'avant avec 50 taxis électriques pour Montréal et que le Bureau appuie le projet conjoint du Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi et de l'Association des limousines du Québec;

Attendu qu'une Commission permanente sur le transport et les travaux publics a été mandatée pour tenir une consultation publique sur la sécurité des chauffeurs et le développement de l'industrie du taxi, et que les recommandations de la commission permettront d'alimenter la future Politique sur l'Industrie du transport par taxi;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Aref Salem
Mme Manon Barbe
M. Craig Sauvé
Mme Justine McIntyre
M. Jeremy Searle

Et résolu :

que le conseil de Ville :

- 1- affirme son désir que la flotte de taxis montréalais comprenne une majorité de voitures hybrides et/ou écologiques afin de promouvoir l'image « verte » de la Ville et de l'industrie du taxi;
- 2- demande au comité exécutif de mandater le Bureau du taxi d'inclure dans sa future Politique, un plan qui décrira comment la conversion de la flotte de taxis vers des véhicules hybrides et/ou écologiques s'effectuera;
- 3- demande au comité exécutif de mandater le Bureau du taxi, en collaboration avec la Direction des transports et la Direction de l'environnement, d'examiner l'évolution du marché des véhicules électriques et écologiques.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose des documents des Villes de New York, San Francisco et Los Angeles sur la Stratégie d'électrification ou hybridation des véhicules.

Adopté à l'unanimité.

65.09

CM14 0529

Motion de la troisième opposition pour permettre le libre accès aux contrats proposés et octroyés par la Ville de Montréal afin de lutter contre la corruption, la collusion et le favoritisme

Attendu qu'il est fondamental de restaurer la confiance des Montréalaises et des Montréalais envers l'administration municipale;

Attendu qu'il est une priorité pour les Montréalaises et les Montréalais que la Ville empêche les pratiques de corruption, de collusion et de favoritisme;

Attendu qu'obtenir l'information sur les pratiques de l'administration est complexe et que le fardeau en revient aux Montréalaises et aux Montréalais;

Attendu que la Ville doit porter la responsabilité du fardeau de rendre public toute l'information qu'elle détient;

Attendu que la transparence de la Ville de Montréal est l'ultime façon de restaurer la confiance des Montréalais envers l'administration municipale;

Attendu que l'administration en place a affirmé sa volonté de mettre sur pied des mesures propres à une ville intelligente;

Attendu que le poste de directeur de l'information numérique a été créé par l'administration;

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Steve Shanahan

- 1 - que tous les contrats proposés et octroyés par la Ville soient rendus publics et accessibles, incluant ceux de 25 000\$ et moins;
- 2 - que ce soit une priorité pour le directeur de l'information numérique de mettre en place une plateforme qui rendrait facilement accessible au public tous les contrats de la Ville de Montréal.

La conseillère Justine McIntyre présente une nouvelle version de l'article 65.10 dont le texte du « Résolu » se lit comme suit :

« que ce soit une priorité pour le directeur de l'Information numérique de mettre en place une plateforme qui rendrait facilement accessible au public tous les contrats proposés et octroyés par la Ville de Montréal, incluant ceux de 25 000 \$ et moins ».

Un débat s'engage sur la nouvelle version de l'article 65.10.

Les conseillers Justine McIntyre et Steve Shanahan soulèvent des questions de privilège demandant au conseiller Lionel Perez de s'en tenir à la nouvelle version de la motion dans son intervention. Le président du conseil enjoint les intervenants à intervenir sur la nouvelle version de la motion.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Harout Chitilian exprime le souhait d'apporter des amendements à la version initiale. La conseillère Justine McIntyre accepte de retirer la nouvelle version présentement à l'étude.

Il est proposé par M. Harout Chitilian

appuyé par M. Denis Coderre

d'apporter des amendements à la version initiale de l'article 65.10 en modifiant le titre, les 6^e et 7^e « Attendus » et le texte du « Résolu » afin qu'ils se lisent comme suit :

« Titre - « Motion pour valoriser et rendre accessibles les données publiques et ouvertes détenues par la Ville de Montréal » ;

6^e Attendu - « Attendu que l'administration actuelle a affirmé sa volonté de mettre sur pied des mesures propres à une ville intelligente » ;

7^e Attendu - « Attendu que le poste de directeur de l'Information numérique a été créé par l'administration actuelle » ;

Résolu - « que ce soit une priorité pour le directeur ou la directrice de l'Information numérique de valoriser et rendre facilement accessible l'ensemble des données publiques et ouvertes de la Ville de Montréal, incluant les contrats et les coûts de gestion, tel qu'énoncé dans l'axe 1 des principes fondateurs du Bureau de la Ville Intelligente et Numérique ». »

Le président du conseil juge les amendements du conseiller Harout Chitilian et du maire Denis Coderre recevables.

Les propositions d'amendements sont agréées

Le président du conseil met aux voix l'article 65.10, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

65.10

CM14 0530

Ajout - Motion de l'opposition officielle pour un SLR sur le pont Champlain

Avant sa présentation, le chef de l'opposition officielle dépose une nouvelle version de l'article 65.11 qui se lit comme suit :

Attendu que l'étude d'AÉCOM conclut que seul un train léger peut répondre à la demande sur le futur pont de remplacement du Pont Champlain et qu'une desserte par autobus créerait un goulot d'étranglement insoutenable à Montréal qui amènerait « un mur d'autobus » quotidien au centre-ville, une solution jugée inacceptable d'un point de vue technique et social;

Attendu que le système léger sur rail (SLR) est une famille de technologies qui comprend plusieurs options allant de celle privilégiée de métro léger automatisé, comme le Canada Line à Vancouver, jusqu'au tramway moderne. Cette diversité d'options n'est présentement pas prise en compte par le gouvernement du Québec;

Attendu que le gouvernement du Québec doit prendre en considération le coût d'investissement, mais également le coût d'opération dans son analyse;

Attendu que l'ensemble des élus de la Communauté métropolitaine de Montréal ont applaudi, le 19 avril 2013, l'annonce par le gouvernement du Québec quant au choix d'un système léger sur rail sur l'axe de l'autoroute 10 et du pont de remplacement du Pont Champlain, ce projet est prévu dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, mentionnant qu'une voie réservée aux autobus ne pouvait plus décemment répondre aux besoins;

Il est proposé par M. Richard Bergeron

appuyé par M. Craig Sauvé
M. Denis Coderre
M. Benoit Dorais

Et résolu :

que le conseil municipal appuie unanimement la mise en place d'un SLR sur le pont de remplacement du Pont Champlain.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle dépose une copie de l'édition souvenir 20^e anniversaire de « L'itinéraire ».

Adopté à l'unanimité.

65.11 (Ajout)

À 14 h 34, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE